

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 25 (1998)
Heft: 4

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Où que vous
soyez en Europe,
captez la
télévision
suisse!



SRG SSR Sat Access

La télévision suisse à portée de satellite

SSR Société suisse

de radiodiffusion et télévision

Giacomettistrasse 3

CH-3000 Berne 15



SRG SSR Sat Access

Vous habitez Dublin, Istanbul, Stockholm ou Moscou peu importe.

Vous pouvez maintenant recevoir les chaînes TV suisses dans toute l'Europe grâce à Sat Access. Le satellite met à votre portée

les émissions culturelles et de divertissement bien helvétiques, les retransmissions de compétitions sportives nationales et les actualités régionales.

Vous êtes suisse et vous habitez à l'étranger. Jusqu'à ce jour vous avez dû vous passer de «votre» télévision. Aujourd'hui c'est chose révolue. Où que vous résidiez en Europe, SRG SSR Sat Access vous permet de recevoir chez vous tous les programmes de la télévision suisse, qu'ils soient romands, alémaniques ou italophones (SF 1, SF 2, TSR 1, TSR 2, TSI 1 et TSI 2). Un canal-info est diffusé en clair. Il permet en outre de capter six programmes de radio.

Pourquoi les programmes TV SSR ne sont-ils pas diffusés à l'étranger en clair?

Des raisons d'ordre juridique obligent à crypter les programmes TV suisses lorsqu'ils sont diffusés hors des frontières de la Suisse. La carte Sat Access permet cependant à nos concitoyens à l'étranger de recevoir en clair les programmes SSR sur leur téléviseur. En choisissant Viaccess, nous avons opté pour un système de codage qui tient compte du plurilinguisme propre au public suisse.



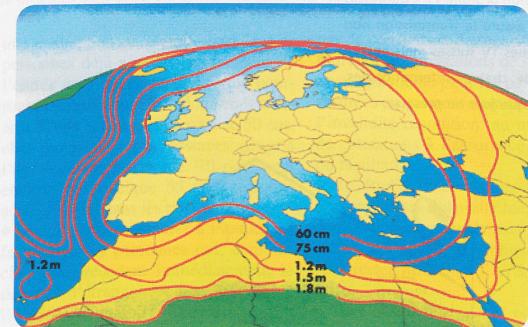
Qu'est-ce que Viaccess?

En Europe, il n'existe pas encore de système unifié de codage pour la réception satellitaire. La SSR a opté pour Viaccess, système français de plus en plus répandu dans la zone européenne. De plus en plus de récepteurs DVB (set top box) sont équipés de Viaccess.

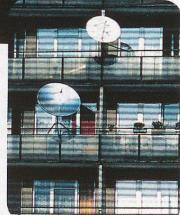
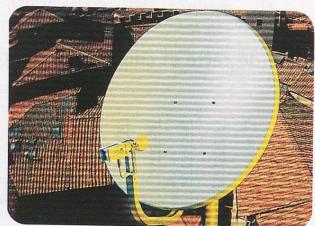
Mais attention! Lors de l'achat d'un set top box, veillez à ce que celui-ci soit muni d'un décodeur Viaccess sans lequel la carte Sat Access est inutilisable.

La carte Sat Access met les programmes TV SSR à votre portée.

Pour recevoir les programmes TV SSR, il vous faut un récepteur spécial DVB (set top box) équipé Viaccess et la carte SRG SSR Sat Access. Toutes les Suisses et tous les Suisses de l'étranger peuvent l'obtenir contre paiement à l'avance d'une contribution unique de CHF 50.-. Ils devront en outre s'acquitter annuellement d'un montant de CHF 120.- à titre de participation aux coûts de la distribution. Vous trouverez au verso l'adresse où commander la carte ainsi que le numéro de téléphone de la Hotline Sat Access.

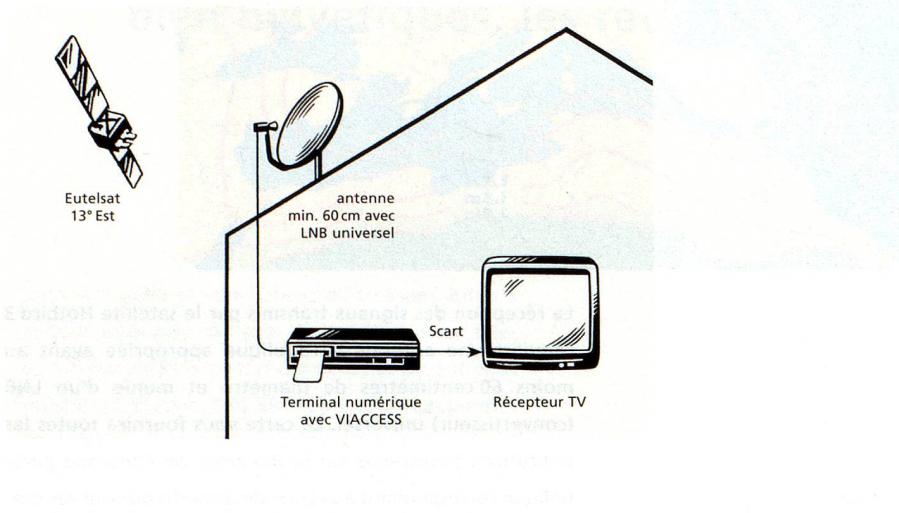


La réception des signaux transmis par le satellite Hotbird 3 requiert une antenne parabolique appropriée ayant au moins 60 centimètres de diamètre et munie d'un LNB (convertisseur) universel. La carte vous fournira toutes les indications nécessaires sur la diamètre de l'antenne parabolique correspondant à la zone de desserte où vous résidez.



Quels avantages offre le satellite?

Les programmes de la SSR sont diffusés sur le satellite Hotbird3 d'Eutelsat. Les satellites de la gamme Eutelsat occupent la position orbitale 13° E au-dessus de l'équateur. Hotbird 3 assure la transmission non seulement des programmes TV suisses mais encore de toute une palette de chaînes internationales, palette qui s'enrichit chaque jour ou presque.



Informations sur SRG SSR Sat Access

Hotline:
++41 1 305 65 47

Pour obtenir la carte
Sat Access, adressez vous à:
SRG SSR Sat Access
Case postale
CH-8052 Zurich

Internet:
<http://www.srgsat.ch>

Renseignements techniques
sur la réception satellitaire
des programmes TV suisses:
++41 848 88 44 22

Demande de carte et conditions générales applicables à la carte SRG SSR Sat Access pour les Suisses de l'étranger

Je confirme avoir reçu un exemplaire des conditions générales d'utilisation de la carte SRG SSR Sat Access. J'ai pris connaissance et j'accepte toutes les conditions qui y sont inscrites. J'autorise la SSR à recueillir tous les renseignements nécessaires en relation avec le traitement de ma demande. Je m'engage à n'utiliser la carte qu'à des fins purement personnelles. La contribution unique aux frais s'élève à CHF 50.-. La contribution annuelle pour les coûts de distribution s'élève à CHF 120.-. Je reconnaissais que le for juridique est Berne (Suisse).

Lieu/Date:

Signature:

Demande de carte (à envoyer à: SRG SSR Sat Access, Case postale, CH-8052 Zurich)
<p>La carte ne peut être commandée qu'au moyen de ce formulaire de demande. Délai de livraison: dans les trois semaines à compter du versement de la contribution de CHF 50.- sur notre compte bancaire. Le paiement doit se faire uniquement en francs suisses. Adresse bancaire: UBS Ltd, CH-4002 Bâle, Cpte n° 90 145 785 0, Clearing n° 395, Swift Code SBCOCHZH30A.</p> <p><input type="checkbox"/> Je commande la carte Sat Access pour le décodage des programmes TV suisses suivants diffusés par satellite:</p> <p><input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Madame</p> <p>Nom: _____</p> <p>Rue/N°: _____</p> <p>Code postal: _____</p> <p>Lieu: _____</p> <p>Pays: _____</p> <p>Numéro de client (laisser libre): _____</p> <p>Catégorie de client (laisser libre): _____</p> <p>Habite à l'adresse indiquée depuis le: _____</p> <p>Tél. privée: _____</p> <p>Tél. prof.: _____</p>

1. Généralités/émission de la carte

Sur la base de la demande, la Société suisse de radiodiffusion et télévision (SSR) établit une carte personnelle (ci-après «carte») non transmissible au nom du requérant (ci-après «titulaire»). La carte reste propriété de la SSR et est émise moyennant le paiement d'une contribution unique de CHF 50.- aux frais et contre le paiement d'une contribution annuelle aux coûts de distribution de CHF 120.-. La contribution annuelle est payable sur facture adressée au titulaire avant l'échéance de la carte. La carte doit être conservée soigneusement par le titulaire et son accès à des tiers protégé. Le titulaire garantit l'exactitude et l'intégralité des informations qu'il transmet à la SSR au moyen du formulaire de demande de carte. Il garantit en particulier être de nationalité suisse. Le titulaire est tenu de communiquer à la SSR tous les changements relatifs aux informations qu'il a transmises au moyen du formulaire de demande de carte, en particulier les éventuels changements de données personnelles ou d'adresse.

2. Validité de la carte

La carte est valable une année dès la livraison et renouvelée si elle n'est pas révoquée par écrit au moins deux mois avant son échéance et si la contribution annuelle aux coûts de distribution est payée avant l'échéance de la carte. La SSR se réserve le droit de ne pas renouveler la carte sans en indiquer les motifs.

3. Utilisation de la carte

Avec la carte, le titulaire, en tant qu'utilisateur final, est autorisé à décoder les programmes TV de la SSR diffusés par satellite sous forme codée. Le titulaire n'est autorisé à se servir de la carte qu'à des fins purement personnelles et que pour l'adresse indiquée sur le formulaire. Tout autre usage est expressément interdit. Toute reproduction de la carte est expressément interdite. Il est expressément interdit notamment d'accéder aux informations ou parties d'entre elles, contenues dans la carte, de les reproduire, de les décompiler et de les désassembler.

4. Perte de la carte

En cas de perte ou de vol de la carte, le titulaire doit immédiatement avertir la SSR. Jusqu'au moment où la SSR reçoit la communication du titulaire, celui-ci est responsable de toutes les utilisations abusives de la carte. Le remplacement de la carte sera facturé à CHF 50.-.

5. Blocage de la carte

La SSR se réserve à tout moment le droit de bloquer et/ou de retirer la carte en cas de vol, de perte, de piraterie, de non-paiement de la contribution annuelle ou d'autres utilisations illicites. L'utilisation de la carte après son blocage est illicite et poursuivable par voie judiciaire. Toutes les obligations que le titulaire a contractées envers la SSR restent en outre inchangées.

6. Autres dispositions/for juridique

Le titulaire a pris connaissance et accepte le contenu des présentes conditions générales en signant le formulaire de demande de carte.

Une copie des présentes conditions générales lui est en outre adressée en même temps que la carte. L'utilisation de la carte constitue une autre confirmation de l'acceptation des conditions générales. La SSR se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales. Les modifications sont communiquées au titulaire par lettre circulaire ou toute autre voie appropriée. Les modifications sont considérées comme approuvées si le titulaire ne soulève aucune objection dans un délai d'un mois.

Tous les rapports juridiques du titulaire avec la SSR sont soumis au droit suisse.
Le for exclusif est Berne (Suisse).